



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Sous-préfecture de Bayonne

Demande de duplicata ou de modification de titre (changement du domicile ou d'état civil)

Merci de présenter obligatoirement les originaux de tous les documents demandés lors de votre rendez-vous en sous-préfecture et de transmettre les copies par courrier

N.B : les justificatifs doivent accompagner, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

Modification de titre

- *passport ou carte d'identité nationale en cours de validité (identité, photo, validité et visa long séjour)*
- *carte de séjour en cours de validité*
- *un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance **en cas de changement de département ou de modification d'état civil. Le cas échéant, acte de mariage ou jugement de divorce***
- *justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois :***
 - *facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location ou quittance de loyer avec un organisme public ou privé ; ou taxe d'habitation ;ou attestation d'assurance du logement*
 - *si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;*
 - *en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et relevé de taxe d'habitation ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant)*
- *3 photos bien contrastées, tête nue et de face (bouche fermée, sans expression/ format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5:2005) (pas de copie)*
- *enveloppe timbrée à vos nom et adresse (20 gr)*

Le montant des taxes pour une modification s'élève à 19 euros

Duplicata

- *déclaration de vol effectuée auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie ou déclaration sur l'honneur de perte du titre de séjour*
- *le cas échéant, photocopie du titre de séjour perdu ou volé*
- *passport ou carte d'identité nationale en cours de validité (identité, photo, validité et visa long séjour)*
- *un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance en cas de changement de département*
- *justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois :***
 - *facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location ou quittance de loyer avec un organisme public ou privé ; ou taxe d'habitation ;ou attestation d'assurance du logement*
 - *si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;*
 - *en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et relevé de taxe d'habitation ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant)*
- *3 photos bien contrastées, tête nue et de face (bouche fermée, sans expression/ format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5:2005)(pas de copie)*
- *enveloppe timbrée à vos nom et adresse (20 gr)*

Le montant des taxes pour un duplicata s'élève à 269 euros, payable lors de la remise du titre